

CHARTRE DU RECRUTEUR CITOYEN

L'engagement citoyen, facteur de performance
et d'innovation des entreprises



Alors que 2,5 millions de français connaissent le chômage, dont 25% des jeunes de moins de 25 ans, l'engagement citoyen n'a jamais été aussi fort, avec près d'1 français sur 4 bénévole dans une association ! Des engagements aux multiples facettes qui permettent de porter des projets d'intérêt général, de contribuer au mieux vivre ensemble, de dynamiser un territoire, d'aider ceux qui en ont besoin... Ce sont aussi des opportunités personnelles, pour développer de nouvelles compétences, forger sa personnalité, prendre confiance en soi, s'ouvrir aux autres et s'adapter au changement. De véritables sources d'apprentissages, transposables dans la vie professionnelle, à la condition qu'elles soient mieux appréhendées, reconnues et intégrées dans la politique de gestion des ressources humaines.

Convaincues que l'engagement citoyen contribue ainsi à la performance et à l'innovation des entreprises, la Jeune Chambre Economique Française et l'Union Nationale des Missions Locales conjuguent leur force et créent une charte du recruteur citoyen, visant à faire reconnaître par l'entreprise ces compétences acquises dans un cadre non formel et valoriser pleinement le bénévolat dans les politiques de recrutement, de formation et de gestion des talents.

Les atouts du bénévolat pour l'entreprise

Mieux intégrer, reconnaître et valoriser l'engagement bénévole en entreprise permet de :

- > Recruter des profils différents et engagés
- > Renforcer l'employabilité de ses collaborateurs
- > Motiver ses collaborateurs, en reconnaissant leur engagement personnel
- > Renforcer sa marque employeur
- > Fidéliser ses collaborateurs en favorisant leur développement personnel et leur formation continue
- > Détecter des talents capables de sortir de leur zone de confort et d'avoir un sens collectif
- > Renforcer sa contribution sociétale et ses investissements dans les territoires

Le C.-V. Citoyen, un outil pour valoriser les « soft skills »

Le C.-V. Citoyen permet de valoriser les expériences et les compétences acquises dans des cadres non formels mais utiles dans le milieu professionnel.

Il complète le C.-V. professionnel en permettant de formaliser et mettre en valeur son engagement bénévole et les compétences associées lors d'une recherche d'emploi ou lors d'une évolution professionnelle.

À l'initiative de :



JCEF : La Jeune Chambre Economique Française (JCEF) est un incubateur de leaders citoyens. ONG reconnue d'utilité publique, elle forme des jeunes de 18 à 40 ans pour qu'ils entreprennent collectivement au service de l'intérêt général, en créant des projets sur le terrain, dans des domaines variés tel que l'emploi des jeunes, l'économie circulaire, l'aménagement du territoire... Ils y développent ainsi des compétences dans la gestion de projet et la prise de responsabilités, leur donnant la capacité de devenir les leaders responsables de demain, par l'action et pour l'action.



UNML : Union représentative et fédératrice du réseau des Missions Locales et d'autres organismes d'insertion, l'UNML, a une double fonction : représenter le réseau national auprès des pouvoirs publics, comme des acteurs économiques ou associatifs et être le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales et d'autres organismes d'insertion.

CHARTRE DU RECRUTEUR CITOYEN

L'engagement citoyen, facteur de performance
et d'innovation des entreprises

Mon entreprise s'engage :

- 1 **À Valoriser l'engagement citoyen à toutes les étapes de son fonctionnement** d'entreprise et plus particulièrement dans son processus de recrutement au travers de la sensibilisation des personnes en charge du recrutement (fonctions RH, dirigeants et managers opérationnels)

- 2 **À soutenir le déploiement du « C.-V. citoyen » :**
 - > En partageant ses constats et objectifs
 - > En s'appropriant sa méthode et ses outils mis à disposition avec cette charte
 - > En devenant « Ambassadrice » : en diffusant la démarche auprès de ses collaborateurs et de ses réseaux (partenaires, clients/bénéficiaires, financeurs, fournisseurs, ...)
 - > En identifiant le logo « recruteur citoyen » sur son site internet et/ou sur ses supports de communication

- 3 **À engager l'entreprise dans une réflexion plus large** sur l'appréciation et la reconnaissance des compétences à 360° d'un collaborateur, intégrant les compétences acquises dans un cadre non formel et extérieur à l'entreprise (reconnaitre des engagements bénévoles dans sa politique de formation et de gestion des talents).



Fait le : 11/12/2018

À : Paris

Signature Entreprise : UDES